

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Maxforce Quantum

**Type(s) de produit**

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro d'autorisation:** BE2018-0009

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** BE-0010655-0000

---

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

|                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | Maxforce Quantum |
|---------------------------------|------------------|

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|   |         |   |
|---|---------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation                     | Nom     | 2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS                 |
|   | Adresse | 1, place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France |
| Numéro de l'autorisation  |         | BE2018-0009                                       |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> |         | BE-0010655-0000                                   |
| Date de l'autorisation  |         | 03/10/2017  |
| Date d'expiration de l'autorisation                               |         | 16/05/2034  |

### 1.3. Fabricant(s) du produit

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant                     | 2022 Environmental Science FR S.A.S.   |
| Adresse du fabricant                 | Lyon Vaise Business Center, 3 Place Giovanni da Verrazzano 69009 Lyon France   |
| Emplacement des sites de fabrication | Bayer S.A.S/ Environmental Science site 1 ZI Nord 02250 Marle sur Serre France |

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Substance active                     | imidacloprid   |
| Nom du fabricant                     | Bayer AG   |
| Adresse du fabricant                 | Industrial Operations, Alfred Nobel-Strasse D-40789 Monheim am Rhein Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Bayer AG site 1 Chempark D-41538 Dormagen Allemagne                            |

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun   | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS  | Numéro CE | Teneur (%)   |
|--------------|--|------------------|-------------|-----------|--------------|
| imidacloprid | (2E)-1-[(6-chloro<br>pyridin-3-yl) met<br>hyl]-N-nitroimid<br>azolidin-2-imine | substance active | 138261-41-3 | 428-040-8 | 0,03 % (p/p) |

### 2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

|                      |   |
|----------------------|---|
| Mentions de danger   | H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.   |
| Conseils de prudence | P273: Éviter le rejet dans l'environnement.<br>P391: Recueillir le produit répandu.<br>P501: Éliminer le contenu dans la législation nationale.<br>P501: Éliminer le contenant dans la législation nationale. |

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Usage professionnel**

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes  |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Insecticide  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Nom scientifique: autre: Hymenoptera: Formicidae:<br>Nom commun: autre: Lasius niger (Fourmi noire des jardins)<br>Stade de développement: adultes   |
| Domaine(s) d'utilisation                                      | utilisation en extérieur<br><br>Seulement pour les terrasses, les trottoirs, les patios, les entrées aux hangars et aux garages, les insitutions publiques (p. ex., hôpitaux, maisons de soins infirmiers)   |
| Méthode(s) d'application                                      | Méthode d'application: Application des appâts<br><br>Description détaillée: Pour usage extérieur seulement. Uniquement pour les nids situés sur des sols pavés. Le produit est appliqué directement à l'entrée du nid si le nid est situé sur un sol pavé (ex. un sol en pavés). |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer                | Taux d'application: Injecter directement 2 g de produit dans l'entrée du nid<br><br>Dilution (%): -<br><br>Nombre et fréquence des applications:<br>Réappliquer si l'appât est consommé. Maximum de 11 applications par an.  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                   | professionnels   |
| Dimensions et matériaux d'emballage                           | Cartouche/seringue en plastique (cartouche en PP avec embout et piston en PE), Ø25,7 * 118 mm 20 – 30 g  |

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

L'application extérieure de gel en gouttes ne doit être effectuée que sur des surfaces pavées (ne pas appliquer sur un sol nu).

Placer le produit inaccessible aux animaux non ciblés. Appliquer ce produit biocide directement sur les nids de fourmis. Protégez le produit des abeilles et des intempéries en le recouvrant, par exemple avec un pot de fleurs

ou une tuile, en veillant à ce que les fourmis puissent toujours avoir accès à l'appât. Lorsqu'il est utilisé autour des bâtiments, ne pas appliquer près des drains. Si la zone traitée est reliée à la collecte des eaux de pluie ou à

l'égout, l'utiliser uniquement dans les zones qui ne sont pas susceptibles d'être submergées ou mouillées, c.-à-d. à l'abri de la pluie, des inondations et de l'eau de nettoyage.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les conditions générales de l'utilisation.

### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les conditions générales de l'utilisation.

### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les conditions générales de l'utilisation.

### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les conditions générales de l'utilisation.

## 4.2. Description de l'utilisation

**Tableau 2. Professionnel indoor**

|   |   |
|---|---|
| Type de produit   | TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes   |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Insecticide   |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Nom scientifique: Hymenoptera: Formicidae: Hymenoptera: Formicidae:<br>Nom commun: autre: Tapinoma melanocephalum (Fourmi fantôme)<br>Stade de développement: adultes<br><br>Nom scientifique: Hymenoptera: Formicidae: Hymenoptera: Formicidae:<br>Nom commun: autre: Monomorium pharaonis (Fourmi pharaon)<br>Stade de développement: adultes |
| Domaine(s) d'utilisation                                      | utilisation en intérieur<br><br>Locaux industriels/commerciaux, ménages/espaces privés, cuisines, salons et caves, institutions publiques (p. ex., hôpitaux, maisons de retraite)   |
| Méthode(s) d'application                                      | Méthode d'application: Application des appâts<br><br>Description détaillée: Le produit est appliqué le long des chemins des fourmis.  |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer                | Taux d'application: 1 goutte de 200 mg/m <sup>2</sup> ou 1 goutte de 200 mg/m de chemin de fourmis (1 goutte de 1 cm de diamètre = 200 mg).<br><br>Dilution (%): -  |

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
|                                     | Nombre et fréquence des applications:<br>Réappliquer si l'appât est consommé. Maximum de<br>11 applications par an. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs         | professionnels  |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Cartouche/seringue en plastique (cartouche en PP avec embout<br>et piston en PE), Ø25,7 * 118 mm (20 – 30 g)        |

#### **4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

Voir les conditions générales de l'utilisation.

#### **4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

Voir les conditions générales de l'utilisation.

#### **4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les conditions générales de l'utilisation.

#### **4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir les conditions générales de l'utilisation.

#### **4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir les conditions générales de l'utilisation.

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

Le produit est distribué à l'aide d'un applicateur de gel approprié. Une fois le traitement terminé, retirez la cartouche vide et jetez-la en toute sécurité. Si la cartouche n'est utilisée que partiellement, retirez-la de l'applicateur, scellez-la avec le capuchon fourni et rangez-la comme indiqué.

Lisez toujours l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivez toutes les instructions fournies.

Utiliser les produits aux doses et intervalles recommandés.

Avant le traitement, retirez toutes les sources naturelles de nourriture pour les fourmis (déchets, restes de nourriture ...) de la zone infestée pour encourager l'ingestion du gel.

L'utilisation de produits biocides peut être combinée avec d'autres mesures d'assainissement.

Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.

Appliquez le produit à l'abri de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par ex. ne le placez pas sous un radiateur).

Vérifiez les points d'appât une fois par semaine. Lors des inspections, vérifiez la zone traitée et, si nécessaire, appliquez une nouvelle dose de gel.

Une réduction notable des fourmis est attendue dans les 4 semaines. L'efficacité n'est prouvée que contre les travailleurs adultes, et non contre l'ensemble du nid.

Surveiller les populations de ravageurs difficiles à contrôler afin de détecter les premières réductions de sensibilité à la substance active de ce produit biocide. Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est

inefficace.

Afin d'éviter l'apparition d'une résistance à tout principe actif, les produits ayant différents modes d'action doivent être utilisés en alternance et l'utilisation répétée fréquente de la même substance active doit être évitée.

Ne pas utiliser de produits contenant des néonicotinoïdes (c.-à-d. acétamipride, clothianidine, dinotéfurane, imidaclopride, thiaméthoxame) comme substance active(s) pour le traitement de suivi lorsque la résistance

réduit l'efficacité.

Évitez l'utilisation continue des produits.

Si l'infestation n'est pas contrôlée, une nouvelle application peut être nécessaire.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas utiliser directement sur ou à proximité d'aliments, d'aliments, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec des aliments, des aliments, de l'eau potable ou des boissons et du bétail/animaux de compagnie.

Placer le produit ou l'appât hors de la portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie, des animaux de ferme et d'autres animaux non ciblés.

Garder hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non ciblés.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : En cas de symptômes, appelez un CENTRE ANTIPOISON (tél.: 070 245 245) ou un médecin.

SI VOUS ÊTES SUR LA PEAU : Lavez la peau avec de l'eau. Si les symptômes se manifestent, appelez un CENTRE ANTIPOISON (tél.: 070 245 245) ou un médecin.

DANS LES YEUX : Si les symptômes se manifestent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (tél.: 070 245 245) ou un médecin.

INHALATION non applicable.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne pas contaminer les cours d'eau ou les cours d'eau avec le produit ou les contenants usagés.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.



---

Code européen des déchets - 200119: pesticides (FDS uniquement)

Code européen des déchets - 150110: Emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses (FDS uniquement)

Ne rejetez pas de produit inutilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les tuyaux (évier, toilettes...) ni dans les drains.

Éliminer le produit inutilisé, son emballage et tous les autres déchets, conformément à la législation nationale en vigueur (centre de recyclage).

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Ne pas entreposer à proximité de la nourriture, des boissons et des aliments.

Conserver dans le contenant d'origine.

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Protéger du gel.

Ranger loin de la lumière.

Durée de conservation jusqu'à 36 mois.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

Ce produit contient de l'imidaclopride qui est dangereux pour les abeilles.  
Le produit contient un agent amérisant.